

Les dépenses de sécurité sociale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **71 (1979)**

Heft 9

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-385971>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les dépenses de sécurité sociale

M. Francis Blanchard, directeur général du Bureau international du travail (BIT), a procédé récemment à une analyse des dépenses de sécurité sociale. Il a plaidé pour la recherche d'une plus grande efficacité des budgets de la sécurité sociale et la rationalisation de la protection des personnes âgées, afin de prévenir un conflit possible de générations, les jeunes risquant de refuser la prise en charge de leurs aînés.

Prenant la parole au cours d'une cérémonie qui marquait, à Helsinki, le 60^e anniversaire de l'Organisation internationale du travail, M. Blanchard a évoqué la « gigantesque redistribution du revenu » obtenue grâce au transfert de ressources « du jeune actif au vieillard, du bien-portant au malade ou à l'invalides, du riche au pauvre ». Dans les 9 pays de la CEE, en l'année 1974, 240 milliards de dollars ont changé de main par le jeu des législations de sécurité sociale, ce qui représente « un engagement moral et financier sans précédent » dans l'histoire.

Mais plusieurs pays connaissent maintenant une situation difficile et délicate car ils doivent faire face aux coûts sans cesse croissants de la sécurité sociale dans une période de récession économique. La proportion du revenu national consacrée aux dépenses de la sécurité sociale a atteint, en 1975, 27 % du PNB en Suède, 26 % au Danemark et aux Pays-Bas, 23 % en République fédérale d'Allemagne et des pourcentages légèrement inférieurs en France, en Belgique et au Royaume-Uni.

Dans l'actuelle période de récession, une contradiction apparaît : en effet, plus l'insécurité individuelle s'accroît, plus les moyens financiers deviennent difficiles à obtenir.

Dans cette « atmosphère tendue », certains se demandent si l'on pourrait fixer une limite à la proportion du PNB affectée à la sécurité sociale. Mais M. Blanchard s'est montré sceptique quant à la possibilité de concevoir une sorte de « règle d'or » fixant une telle limite. Il semble cependant que, tout au moins dans les « Etats-providence », les dépenses de sécurité sociale sont près d'atteindre un certain « point de saturation ».

Mais, selon le directeur général du BIT, les prestations de sécurité sociale bénéficient d'un caractère privilégié dans le cadre de la dépense publique : loin d'être considérées comme une charge coûteuse, elles apparaissent comme une allocation délibérée de ressources que la société souhaite. En outre, chaque pays tend vers un niveau de dépenses considéré comme le seuil de non-régression de la protection sociale, laquelle constitue l'un des droits fondamentaux de l'homme.

Devant la nécessité de maintenir l'acquis social en période de conjoncture économique défavorable, il importe d'assurer une plus

grande efficacité des budgets de la sécurité sociale ainsi qu'une humanisation des procédures bureaucratiques.

L'alourdissement du coût des pensions

La prise en charge des personnes âgées devient de plus en plus coûteuse, a constaté M. Blanchard. En Finlande, par exemple, le service de l'ensemble des pensions, qui ne représentait que 9 % des dépenses de sécurité sociale en 1950, a vu sa part s'élever jusqu'à 44 % en 1974. La principale raison en est l'amélioration sensible du niveau de vie et de protection, autrefois bien insuffisant, de la majorité des personnes âgées.

Des mises en garde se sont élevées, évoquant un conflit potentiel de générations provoqué par le problème – toujours posé – du transfert du coût des retraites d'une génération à la suivante. Toutefois, selon M. Blanchard, «la tradition de solidarité entre générations» en Europe devrait éviter un tel conflit.

Il a proposé deux modes d'action pour mieux s'apprêter à faire face au futur. Le premier consiste à pousser plus loin la recherche de rationalisation des dépenses sociales pour le troisième âge, en étudiant des formules de flexibilité de la retraite, de meilleur équilibre entre services sociaux et prestations monétaires et l'octroi de certains avantages en fonction des revenus. En second lieu, les méthodes de financement de la sécurité sociale doivent être justes et équitables, les charges étant réparties équitablement entre tous les membres de la collectivité en fonction des moyens de chacun.

Les besoins du tiers monde

La sécurité sociale n'est pas le privilège de quelques peuples, mais une «aspiration universelle qu'on ne saurait nier à la multitude d'êtres humains dans le tiers monde pour qui l'existence tout entière est un risque social», a poursuivi M. Blanchard.

Les législations de sécurité sociale progressent régulièrement dans le tiers monde – souvent avec l'aide de l'OIT – et, dans les plus avancés des pays en développement, elles exercent une influence politique et financière de premier plan. Elles contribuent à répondre aux besoins nés du bouleversement des structures sociales et familiales et à corriger les inégalités de revenus qu'entraîne souvent une croissance économique rapide.

Beaucoup reste encore à faire dans ce sens, et M. Blanchard a fait appel à tous les organismes d'aide internationale pour qu'ils augmentent leur soutien financier, ainsi qu'aux experts en sécurité sociale qu'il a invités à offrir leurs services aux programmes de coopération technique de l'OIT pour aider les pays du tiers monde à développer leurs systèmes de sécurité sociale et à les doter d'un personnel compétent.

(BIT)